

Département du VAR
Commune de Régusse

DESAFFECTATION ET DEPLACEMENT PARTIEL DU CHEMIN RURAL DIT « DES PLANS » AU HAMEAU DE VILLENEUVE

13 au 29 avril 2021

AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

JEAN-CLAUDE MELIS – Ingénieur Ecole Centrale de Paris,
retraité – Commissaire Enquêteur

Je soussigné, Jean-Claude Melis, Ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, en retraite, inscrit sur la liste d'aptitude des Commissaires-Enquêteurs du Var, ai été désigné par le Maire de Régusse pour mener l'enquête publique relative au projet de désaffectation et déplacement partiel du chemin rural dit « des Plans » au hameau de Villeneuve qui s'est tenue du 13 au 19 avril 2021.

Le chemin rural des Plans permettait et permet encore en partie aujourd'hui de relier le hameau de Villeneuve à la voie faisant la jonction avec le Domaine de la Tour sur la commune de Régusse. Il constitue aussi un accès à la station d'épuration communale. Essentiellement d'orientation Est-Ouest et sur une courte portion Nord-Sud, il comporte une longueur totale d'environ 740 mètres.

Depuis le chemin de la Tour, ni l'embranchement du chemin des Plans, ni son ancien tracé ne sont visibles. (Cf constat d'huissier)

En partie Ouest, il semble que l'assiette de ce chemin ne se conforme pas à celle qui figure au cadastre, puisqu'elle longe une voie existante du Nord. Ainsi, dans ce secteur le chemin des Plans correspondrait alors à une voie carrossable en terre de 3 m de large, qui donne accès à la station d'épuration de Régusse. Cette portion d'orientation Est-Ouest représente un linéaire d'environ 460 m.

Au niveau du hameau de Villeneuve, la section Est du chemin des Plans n'est plus empruntée à ce jour car le chemin a partiellement disparu sous la végétation. Si cette portion est impraticable, la section Ouest reste quant à elle tout à fait circulaire et se caractérise par une voie carrossable de 3 m de large environ. La Commune souhaite clarifier la nature de ce chemin et opérer une gestion rationnelle de son domaine privé en prenant en compte les intérêts de l'ensemble des administrés, et en particulier des propriétaires riverains.

Compte tenu de la situation existante, la Commune envisage de :

- désaffecter la section Est du chemin des Plans délaissée, et ne permettant plus de circulation piétonne,
- intégrer en tant que « chemin rural » la voie existante en section Ouest correspondant à une piste carrossable donnant accès à la station d'épuration de Régusse, et de fait désaffecter l'assiette du chemin des Plans au Sud de cette voie.

Il est important de noter que tous les protagonistes ont donné leur accord, soit par écrit, soit oralement.

Pour étayer mon rapport et mes conclusions, je me suis essentiellement fondé sur:

- L'examen du dossier,
- Ma visite sur le site,
- Les remarques et suggestion du public recueillies oralement pendant mes 2 permanences, sachant qu'il n'y a eu ni inscription au registre papier, ni courrier, ni dépôt de message sur la BaL dédiée.

Je retiens les principaux éléments suivants :

1- Sur la forme

. Les procédures de préparation et de réalisation de l'enquête (publicité, mise à disposition du dossier, tenue des permanences, clôture de l'enquête, recueil et

transmission des registres d'enquête, remise du procès verbal de synthèse), **se sont déroulées normalement**, conformément à l'arrêté municipal du 17/03/2021 qui en prescrivait l'ouverture et les modalités.

. Le dossier soumis à l'enquête **était complet et compréhensible**

2- Sur le fond

- L'objet de cette enquête publique est une officialisation d'un état de fait sur le terrain
- Tous les protagonistes ont donné leur accord sur ce projet qui permet à chacun, commune comme administrés, de s'y retrouver. Cependant, la remarque de M. Poludnitsim a retenu toute mon attention et j'ai demandé une réponse à la commune. Cette réponse m'a été adressée le 30/04. Elle indique que « *L'objet de cette enquête est de modifier le tracé du chemin, d'en repositionner l'assiette effective et d'agrandir celle-ci sur les parcelles K189 et K190, supprimant ainsi tout passage sur la parcelle K85* »

Cette réponse est satisfaisante et de nature à rassurer M. Poludnitsim.

3- Conclusion

En fonction de ces éléments, je donne un AVIS FAVORABLE au projet de désaffectation et déplacement partiel du chemin rural dit « des Plans » au hameau de Villeneuve

A Vinon-sur-Verdon, le 3 mai 2021

JC MELIS- Commissaire-Enquêteur

